

Sainte-Thérèse, le 7 avril 2021

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès aux documents concernant les lots 4 038 273 à 4 038 275, 4 038 278  
à 4 038 288, à Saint-Jérôme

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, datée du 24 mars dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation du 20 décembre 2011, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (5)

Sainte-Thérèse, le 20 décembre 2011

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(LRQ, c. Q-2, article 22)**

---

Corporation immobilière Saint-Louis  
206, avenue Lazard  
Mont-Royal (Québec) H3R 1N9

N/Réf. : 7430-15-01-02744-00  
400845507

**Objet : Remblayage d'un milieu humide et de cours d'eau**

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 28 juillet 2011, reçue le 29 juillet 2011 et dûment complétée le 13 décembre 2011, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux de remblayage d'un milieu humide et de cinq cours d'eau sur une superficie de 23-24 hectare aux fins de construction d'un développement domiciliaire dans le secteur de la rue Marie-Claire, sur le lot 215A de la Concession du Cordon, cadastre de la Paroisse de Saint-Jérôme, Ville de Saint-Jérôme, MRC La Rivière-du-Nord.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Note de transmission datée du 28 juillet 2011, transmise par **art. 23-24 et 53-54** 1 page et 1 annexe;
- Note de transmission datée du 29 août 2011, transmise par **art. 23-24 et 53-54** , 1 page et 1 plan;
- Courrier électronique transmis le 13 décembre 2011 (16 :54) par **art. 23-24 et 53-54** 1 page et 1 plan.

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(LRQ, c. Q-2, article 22)**

- 2 -

N/Réf. : 7430-15-01-02744-00  
400845507

Le 20 décembre 2011

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PR/YM

Pierre Robert  
Directeur régional de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal, de Laval,  
de Lanaudière et des Laurentides